

Proposition N°	Texte
1	En regard de la zone 30km/h sur le tronçon de Seedorf qui s'arrête à la rue Marie Favre, le panneau de limitation de vitesse de 50km/h sera déplacé et rapproché du village. M. Martin estime qu'il n'y a pas de sécurité pour les personnes qui se rendent au terrain de foot ni pour ses enfants qui se rendent à pied à l'école. Il demande que le trottoir soit prolongé depuis la rue Marie Favre jusqu'au terrain de foot , et que cette réalisation soit prévue au budget 2017.
2	La place de jeux de l'école qui a bientôt 20 ans d'âge, mérite d'être réaménagée et complétée.
3	L'emplacement choisi pour la gare routière semble inapproprié pour M. Favre car il l'estime trop compliqué à atteindre et surtout il fera perdre trop de temps aux bus. L'endroit idéal serait le long de la route sur l'emplacement actuel du MacDo
4	La congestion des routes devrait être un sujet de discussion important dans ce cadre des discussions concernant le projet du nouvel Avry-Centre. M. Favre demande au conseil communal d'exiger des aménagements routiers adéquats que ce soit de la route en direction de Fribourg et du nœud routier de Matran.
5	Une convention cadre a été signée le 4 août 2008 entre l'Association du CO et la commune d'Avry pour l'utilisation de l'aula par la commune d'Avry. Lors de l'assemblée communale du 23 juin 2004, un montant de CHF 180'000.00 a été voté. Ce montant devait servir d'une part à acheter un droit d'utilisation et d'autre part à apporter un minimum d'équipements supplémentaires pour une utilisation villageoise de l'aula. Il semblerait que la convention précitée ait été totalement oubliée ou supprimée de façon unilatérale par l'Association du CO. Le groupe Avry en mouvement estime qu'il appartient au Conseil communal de corriger cette erreur et de faire appliquer la convention signée entre Avry et l'Association et de rembourser les sociétés locales qui ont reçu des factures erronées depuis 2014.
6	L'institution d'une Commission de fusion permanente devrait permettre d'associer le Conseil général aux réflexions stratégiques menées par l'Exécutif et les membres de l'Assemblée constituante. Cette commission n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions, mais qu'elle aura pour but d'élargir les réflexions et le débat et de soutenir les trois délégués à l'assemblée constitutive.

7	Le Conseil général demande au Conseil communal de lui faire une ou des propositions, y compris leurs coûts, pour la réalisation d'un sentier piétonnier entre la route des Fontanettes et le nouveau quartier de l'« Impasse de Cheiry » en-dessous de la route cantonale.
8	<p>Le Conseil communal devra répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les positions des CFF, du canton et du Conseil communal concernant l'avenir de la gare de Rosé? - Quelles sont les prévisions de la commune pour les nouvelles infrastructures qui seront occasionnées par l'augmentation future de la population (écoles, sport, eau etc.)? - Quelles sont les mesures demandées et prévues par le Conseil communal concernant les surcharges supplémentaires de trafic sur les axes routiers Payerne - Fribourg et Avry - Matran? - Quelles sont les mesures prévues, comme par exemple des voies séparées, pour permettre aux bus de circuler sans encombre en dehors du nouveau centre même aux heures de pointe ?
9	Il est demandé au Conseil communal d'examiner le cheminement des élèves du CO à la Rte des Murailles avec la proposition de prolonger le trottoir Ouest entre l'arrêt de bus et le trottoir existant
10	Afin d'avoir une meilleure répartition des tarifs pour toute la population d'Avry, le groupe Avry en mouvement propose d'ajouter deux nouvelles tranches dans la rubrique « Revenu déterminant » de la grille des tarifs de l'AES. Il s'agit des deux tranches suivantes : 60'000.- francs à 80'000.- francs et de 100'000.- francs à 125'000.- francs.
11	Le groupe de l'Alliance socialistes et sympathisants souhaiterait qu'on réfléchisse à un rééchelonnement du système des échelles en prévoyant notamment un échelon entre CHF 60'000.- et CHF 80'000.-, si une éventuelle baisse des tarifs pour les bas revenus ne devait pas être proposée. Il faudrait au préalable avoir des informations sur le nombre d'élèves inscrits dans les différentes tranches de revenus afin d'évaluer si les bas revenus ne sont pas sous-représentés et d'en estimer les raisons.
12	« La convention sur les infrastructures du nouvel Avry-Centre prévoit en son article 13 que tout différend sera porté à la connaissance d'un Tribunal arbitral. En conséquence et si ce Tribunal arbitral n'a pas encore été composé, je suggère que la commune prenne les devants afin de le mettre en place. Il s'agit de trouver un juge qui représentera les intérêts de la commune ainsi que se mettre d'accord avec la Migros pour le surarbitre. De plus, par le biais d'une convention d'arbitrage, fixer les modalités de ce tribunal, notamment, les délais, les frais de procédure et les problèmes de récusation.

13	M. Jean-Marie Vonlanthen rapporte les inquiétudes des habitants de l'Impasse de Cheiry concernant le parcage sauvage des clients d'AvryMed ou des ouvriers de Sofraver sur le trottoir ou le talus en face, propriété de la commune. Il demande si le Conseil communal pourrait intervenir avant qu'un accident ne se présente
14	Le Conseil communal met en place un groupe de travail "panneaux photovoltaïques"
15	Il est demandé au Conseil communal la réalisation de deux abris couverts aux arrêts de bus « Fontanettes » et « Les Agges »
16	Au vu de la situation actuelle de notre PAL, il est demandé si la commune pourrait se charger de la réalisation de ce sentier et de se retourner ensuite vers les promoteurs pour négocier une participation quelconque.